

villes en développement



Juin 1995 - N°28

Habitat II

“D’ici l’an 2000, la moitié de l’humanité vivra et travaillera dans les villes”.

Ce constat a incité les Nations Unies à organiser en juin 1996 à Istanbul, vingt ans après celle de Vancouver, une nouvelle conférence sur les établissements humains, dite “Habitat II”, destinée à prendre la juste mesure des enjeux liés à la croissance urbaine.

Ce “sommet des villes” va clore le cycle des grandes conférences mondiales ouvertes en 1952 par le sommet de Rio. Le Caire, Copenhague, Beijing ont été autant d’étapes sur le chemin d’Istanbul. Les différentes approches thématiques vont pouvoir être recomposées en un “plan mondial d’action” à moyen terme dont l’ambition est de tracer des lignes directrices de portée générale et d’aider chaque pays, en fonction de ses propres spécificités, à mieux maîtriser le développement et le fonctionnement des agglomérations urbaines.

Dès la première session du Comité préparatoire à “Habitat II”, tenue en avril 1994 à Genève, la France s’est résolument inscrite dans un processus de préparation dynamique.

Le ministère des Affaires étrangères qui assure la responsabilité politique et la coordination de l’ensemble des contributions françaises, a mis en place un dispositif national de concertation mobilisant les différents ministères concernés et leurs principaux partenaires, élus locaux, professionnels, responsables du secteur privé et des milieux associatifs. L’animation de ce dispositif a été confiée à M. Georges Cavallier, Ingénieur général des Ponts et chaussées. Lors de la visite officielle qu’il a faite à Paris en février dernier, M. Wally N’Dow, Secrétaire général de la conférence “Habitat II”, a bien voulu manifester un intérêt tout particulier pour le mode d’association



Une mégapole : Mexico

Mark Edwards

de tous les acteurs et les travaux conduits dans notre pays.

Lors de la deuxième session du Comité préparatoire à “Habitat II”, qui vient de se tenir à Nairobi, la délégation française a pu ainsi jouer un rôle actif et affirmer l’importance que la France accorde à la réussite du sommet d’Istanbul.

Agissant au titre de la présidence de l’Union européenne, la délégation française a pris les initiatives nécessaires pour réunir les quinze pays membres dans une démarche collective, bien finalisée, sur les deux grands thèmes de “Habitat II” : un logement pour

tous, des villes viables à long terme. Elle a également été parmi les premières à plaider pour une participation autonome des associations d’autorités locales à ce “Sommet des villes”, faisant valoir le rôle majeur des élus locaux dans la politique urbaine et l’intérêt des pratiques de coopération décentralisée.

Michel Vandepoorter,
Représentant du ministère des Affaires étrangères auprès du Comité interministériel de pilotage “Habitat II”

Sommaire :

Les autorités locales à «Habitat II», Jean-Marie Tétart,
La préparation des contributions françaises à “Habitat II”, Georges Cavallier,
Définir les politiques urbaines du 21^{ème} siècle, Daniel Biau,
Le ministère de la Coopération et la conférence «Habitat II», Felipe Starling,
Les ONG s’engagent pour Habitat II, Michel Faucon

Les autorités locales à «Habitat II»

Pour la première fois, dans le cadre de la Prep Com de Nairobi, les autorités locales du monde entier participaient, en tant que telles et distinctement des ONG, à une commission préparatoire d'une conférence des Nations Unies.

Cette inflexion importante a été décidée dans le cadre du "Protocole de Lisbonne" signé entre le Secrétaire général d'Habitat II et les Présidents des organisations internationales de villes et autorités locales composant le groupe 4⁽¹⁾ pour engager une étroite coopération pour la préparation, la tenue et le suivi du Sommet des villes à Istanbul en juin 1996. Il s'agit là d'une étape décisive dans la démarche, entreprise dès la fin du Sommet de la Terre à Rio en 1992, pour faire reconnaître le rôle déterminant que doivent jouer les autorités locales dans l'effort commun en vue d'un développement humain durable.

La conférence Habitat II permettra également la convocation de la première Assemblée mondiale des villes et autorités locales qui exprimera, de manière unifiée, auprès des Nations Unies et des gouvernements nationaux, le point de vue et les propositions des pouvoirs locaux du monde. A terme, les autorités locales devront être associées de manière permanente et formelle à l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies et programmes d'aide au développement.

Comme toute conférence internationale la prochaine conférence Habitat II court le risque d'une dispersion des travaux en une multitude d'analyses techniques sectorielles, qui pour être nécessaire ne peuvent remplacer une approche globale dont les autorités locales sont, aux côtés des communautés de base, du secteur privé, des gouvernements nationaux, des acteurs clés. A ce titre, les autorités locales apporteront leur contribution à l'élaboration du plan général et des plans nationaux. Représentées en tant que telles au Sommet des villes par leurs organisations internationales, les autorités locales doivent aussi l'être dans les plates-formes nationales en charge de la préparation de la conférence et dans les délégations nationales qui se rendront à Istanbul. Le dispositif retenu actuellement en France intègre jusqu'à maintenant ces différentes exigences.

Mais au-delà de cette négociation sur un mode de représentation et d'association des

pouvoirs locaux au système des Nations Unies, la conférence Habitat II doit réellement permettre de préciser le rôle des pouvoirs locaux dans la mise en oeuvre d'un plan global d'action. Un débat préalable sur la finalité de la décentralisation et de l'autonomie locale ne peut être évité. Il ne peut se réduire à constater que les municipalités, les gouvernements locaux sont proches des citoyens et des usagers. Il ne peut pas non plus s'agir seulement d'une répartition nouvelle des compétences et des responsabilités entre le niveau local et les niveaux national ou international en considérant que le local est plus adapté à la mise en oeuvre de certaines stratégies.

Le niveau local n'est-il pas plutôt un bon niveau de globalisation, d'unité d'action, d'arbitrage, de résolution des conflits, de mise en complémentarité des initiatives et potentialités ? Le niveau local n'est-il pas plutôt l'espace approprié à l'innovation sociale, à l'innovation politique ? N'y a-t-il pas lieu de rechercher un modèle différent d'articulation entre les niveaux international, national et local, articulation qui ne repose plus seulement sur la prédominance exclusive de l'un d'eux ou sur le cloisonnement de leurs prérogatives.

Cette réflexion sera la contribution spécifique des Cités Unies à la préparation d'Habitat II. Elle fera l'objet de différents groupes de travail mais sera également proposée aux différentes réunions régionales de villes et autorités locales que les organisations régionales de villes sont invitées à organiser comme à Rio ou Accra par exemple. ■

Jean-Marie Tétart,

Directeur général de la FMCU

(1) Le groupe 4 est composé de la Fédération mondiale des cités unies (FMCU), de l'Union internationale des villes et autorités locales (IULA), de l'Association mondiale des grandes métropoles - METROPOLIS et de la Conférence des grandes villes du monde - SUMMIT. Le groupe 4 s'est élargi sur la base d'une représentation des associations régionales de villes comme Citynet pour l'Asie, l'Organisation des villes arabes (OVA), l'Union des villes africaines (UVA), Eurocité, Réseau des Associations nationales des municipalités d'Amérique Latine...

La préparation



Dr. Wally N'Dow, Secrétaire général de la Conférence Habitat II

Istanbul, juin 1996 : un an à peine nous sépare désormais du "Sommet mondial des villes". Les travaux préalables, engagés de longue date, montrent progressivement en régime. Ils doivent maintenant prendre leur plein essor.

Avec la seconde réunion du comité préparatoire à "Habitat II", qui vient de rassembler à Nairobi les représentants de 123 pays, nous sommes en effet entrés dans une phase décisive. Les objectifs et les modalités d'organisation de la conférence ont pu être précisés. Le débat sur les suites qu'elle pourrait comporter est bien engagé.

Aboutissement et synthèse horizontale des grands sommets thématiques que les Nations Unies ont multipliés depuis Rio, "Habitat II" se veut aussi le point de départ d'une nouvelle ère, marquée par le poids déterminant de l'urbanisation et la généralisation planétaire des valeurs urbaines. Son ambition n'est rien moins que de définir les "bonnes" politiques urbaines pour le XXI^{ème} siècle et de faire en sorte que les tissus urbains n'évoluent plus seulement au gré des opportunités et des conjonctures mais procèdent d'une volonté, efficace autant qu'explicite, d'anticipation et de maîtrise.

des contributions françaises à "Habitat II"



at II

CNUEH

Tous les pays membres de l'Organisation ont été invités à apporter leur pierre à cet édifice. Chacun d'eux doit participer aux discussions ouvertes sur deux grandes questions : comment assurer à tous un logement décent ? Comment rendre le développement urbain viable à long terme ? Chacun d'eux doit aussi présenter des contributions spécifiques comportant un rapport national évaluatif, une batterie d'indicateurs quantitatifs et une sélection des "meilleures pratiques".

Pour tenir sa juste place dans ce vaste ensemble, notre pays s'est doté d'une organisation originale qui a d'ailleurs retenu l'attention personnelle et suscité l'intérêt du Secrétaire général de "Habitat II", venu en visite officielle à Paris en février dernier. Plutôt que de créer un comité national sous la forme d'une instance unique, ce qui aurait conduit soit à une assemblée pléthorique, soit à des choix arbitraires, nous avons préféré constituer un dispositif formé de plusieurs instances travaillant en réseau et comportant un comité de parrainage, un groupe interministériel de pilotage et huit forums interpartenaires.

Parce qu'une large mobilisation de l'opinion sur la réalité et les enjeux des problèmes urbains est un facteur essentiel de la

réussite, ce dispositif doit s'incarner dans une tête de réseau emblématique, réunissant des personnalités de forte notoriété. La vocation de ce comité de parrainage est d'être à la fois la caution morale de l'opération et sa chambre d'échos.

Parce que les problèmes urbains, dans leur complexité, appellent des approches globales, intégrées et pluridisciplinaires, nous avons rassemblé la douzaine de directions d'administration centrale les plus directement concernées et leurs principaux partenaires comme la Caisse des dépôts, le Crédit foncier de France, la Caisse française de développement et l'ISTED. Ce groupe de pilotage permanent constitue la cheville ouvrière du dispositif.

Parce que tous les acteurs qui concourent au bon fonctionnement de la ville doivent être, à l'évidence, effectivement mobilisés, nous avons favorisé la création de huit forums de partenaires par catégories homogènes. Les quatre premiers rassemblent respectivement les élus locaux, les chercheurs, les professionnels des métiers de la ville et les représentants du secteur économique, qu'ils soient donneurs d'ordres ou prestataires. Les quatre autres regroupent les ONG et les associations en fonction de leurs principales préoccupations : l'habitat, la gestion de l'agglomération, la protection des patrimoines, la coopération décentralisée.

Ces forums développent des réflexions autonomes pouvant déboucher soit directement sur des réseaux internationaux, soit sur le groupe de pilotage interministériel.

Ce groupe de pilotage et les forums interpartenaires travaillent en effet en étroite liaison, échangeant, en tant que de besoins, des informations et des propositions. Ils oeuvrent ensemble à l'élaboration des contributions nationales.

Trois grands objectifs structurent l'ensemble de ces travaux préparatoires.

D'abord de poser les vraies questions, en dépassant le discours nostalgique ou stigmatisant, en s'efforçant de transcender l'actualité des problèmes urbains, trop marquée par les modes souvent amnésiques et encombrées d'images toutes faites. Avant d'apporter des solutions, il est indispensable de cerner sérieusement les difficultés qui s'attachent au mouvement d'urbanisation mais aussi les chances de développement qu'il offre.

En second lieu, constituer une sorte de vitrine du savoir-faire français à mettre en exergue à Istanbul. C'est ainsi qu'on travaille à faire valoir nos expériences les plus probantes sur une douzaine de thèmes : la politique locale de l'habitat, la gestion urbaine, le développement social urbain, la lutte contre la délinquance, la protection du patrimoine historique, les transports urbains, la prévention des risques majeurs, l'écologie urbaine et la coopération décentralisée. L'accent sera mis pour chacun de ces thèmes sur la coopération public/privé, ainsi que sur les nouveaux métiers et les nouvelles approches qui commandent l'efficacité des politiques de la ville.

Enfin tirer le meilleur parti des différents séminaires, colloques, congrès organisés, sur le champ de "Habitat II", en France ou à l'échelle européenne.

Notre pays, qui assure jusqu'à la fin juin, la présidence de l'Union européenne, s'est en effet fortement impliqué à ce niveau. Même si les thèmes du sommet d'Istanbul ne relèvent pas de la compétence communautaire, nous n'avons cessé de prôner une démarche concertées entre pays membres. Et de fait, leurs propositions ont pu être harmonisées à Nairobi. Une proposition commune de document de synthèse y a même été présentée avec succès, inspirée par quelques idées force : mettre chacun devant ses responsabilités en conférant une véritable dimension politique aux conclusions du sommet d'Istanbul, assurer le réalisme et la sélectivité de ces conclusions en évitant un catalogue trop exhaustif, veiller à leur adaptation aux problèmes spécifiques que connaissent les groupes de pays en situation comparable. ■

Georges Cavalier,

*Ingénieur général des Ponts et chaussées,
Coordonnateur des participations françaises
à «Habitat II»*

Définir les politiques urbaines du 21^{ème} siècle

«Habitat II - Le Sommet des Villes» sera la dernière grande conférence de ce siècle. Elle conclura une série de réunions mondiales, qui s'est ouverte à Rio avec le Sommet de la Terre et s'est poursuivie au Caire avec la Conférence sur la population et à Copenhague avec le Sommet sur le développement social. Habitat II doit définir les politiques urbaines du 21^{ème} siècle. Rien de moins. Elle doit aussi mettre en évidence les relations positives entre urbanisation et développement, alors que l'humanité va devenir majoritairement urbaine dans quelques années.

La préparation du Sommet des Villes a été engagée à Genève en avril 1994. Une deuxième session du Comité préparatoire s'est tenue à Nairobi en avril 1995. Une troisième aura lieu à New York en février 1996. Le secrétariat de la Conférence est assuré par le **Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains**, agence responsable de l'habitat et du développement urbain au sein du système des Nations Unies. Le Directeur du CNUEH, M. Wally N'Dow, est aussi le Secrétaire général d'Habitat II.

Un plan mondial d'action

Le but principal de ces réunions préparatoires est d'élaborer **un plan mondial d'action** pour les 20 prochaines années, couvrant l'ensemble des problèmes d'urbanisation et de logement parallèlement, chaque pays doit préparer son Plan National d'Action, en impliquant tous les acteurs concernés : administrations centrales, collectivités locales, secteur privé et professionnel, chercheurs, ONG... Ce partenariat indispensable constitue l'une des idées-forces d'Habitat II, première conférence des Nations-Unies où les autorités locales seront représentées en tant que telles.

La plupart des pays ont mis sur pied des Comités nationaux qui ont entrepris d'effectuer le **bilan des politiques** passées. Ces bilans comprennent trois volets. Tout d'abord une analyse qualitative de l'efficacité des politiques appliquées dans les différents domaines : financement du logement, des infrastructures et des services urbains, décentralisation, amélioration de l'environnement urbain, législation foncière, participation des habitants, logement des plus défavorisés, lutte contre l'exclusion, etc. Ensuite une évaluation quantitative de la situation présente, sur la base d'une batterie de 46 indicateurs élaborés par le CNUEH et applicables dans les pays développés comme dans les pays en développement, au niveau national comme au

niveau de chaque agglomération. Enfin l'identification et la diffusion des "bonnes pratiques" définies à partir de trois critères principaux : l'impact sur les conditions de vie, l'implication et la collaboration de plusieurs acteurs et la permanence des changements introduits (la "durabilité").

Effectués systématiquement, de tels bilans doivent permettre d'élaborer des Plans nationaux d'action détaillés, allant jusqu'à modifier les cadres institutionnels et réglementaires et à réviser, parfois radicalement, les priorités existantes. On s'attend notamment à voir les questions de gouvernance, de réduction de la pauvreté et d'amélioration de l'environnement prendre une place accrue dans les politiques nationales.

Bien sûr les Plans nationaux et le Plan mondial d'action se renforceront mutuellement. Le plan mondial comprendra des lignes directrices universelles et définira le rôle de la **coopération internationale**. Celle-ci sera par exemple capitale pour aider à la reconstruction des villes détruites par des conflits armés, de Kigali à Sarajevo en passant par Kaboul et Grozny. Elle sera également décisive pour favoriser l'échange des "meilleures pratiques", des outils et méthodes d'évaluation et des nouvelles technologies, et pour aider les pays du Sud à mettre en oeuvre concrètement leurs Plans d'action nationaux.

La conférence Habitat II se composera d'une multitude d'événements et de rencontres. Outre le sommet intergouvernemental, se réuniront à Istanbul l'Assemblée mondiale des autorités locales, les Forums des chercheurs et des professionnels, des ONG, des parlementaires, des entreprises ainsi que des tables-rondes thématiques sur les formes urbaines, les déplacements intra-urbains, les migrations, la gouvernance, etc. Sur la route d'Istanbul des dizaines de réunions politiques et techniques sont organisées de par le monde, comme la Conférence des Ministres africains qui aura lieu en Afrique du Sud (16-18 octobre 1995), la Conférence internationale de Dubai sur les meilleurs pratiques (19-22 novembre 1995)

ou la Conférence de Nantes sur les partenariats (janvier 1996). Ce gigantesque **brasage d'idées** devrait aboutir à une meilleure prise en compte des processus d'urbanisation dans les politiques publiques avec pour double objectif d'accroître l'efficacité économique et de promouvoir l'équité sociale.

Les débats en cours

Quels sont les débats marquants du processus préparatoire d'Habitat II ? Trois d'entre-eux méritent d'être signalés.

Le premier est vieux comme l'aide au développement, il porte sur les relations **villes-campagnes**. Alors qu'Istanbul sera le premier "Sommet des Villes", donc un Sommet sur l'avenir du monde, on rencontre encore des points de vue étonnamment ruralistes parmi les délégations nationales et chez certaines agences de coopération. Une majorité semble néanmoins se dessiner pour considérer la croissance urbaine, non seulement comme inéluctable mais aussi comme une condition du développement socio-économique, y compris dans les zones rurales.

Le deuxième débat concerne le rôle des **autorités locales** dans le développement des villes. Si la plupart des gouvernements acceptent de déléguer les responsabilités de la gestion urbaine à des instances déconcentrées ou décentralisées, ils n'envisagent pas pour autant de leur transférer les ressources et les pouvoirs correspondants. Par ailleurs, il n'est pas rare que les maires des grandes villes soient des dirigeants de l'opposition au pouvoir central. D'où d'inévitables tensions entre gouvernements centraux et locaux, bien reflétées par l'intensité des discussions sur le mode de représentation des collectivités locales au Sommet des Villes.

Le troisième débat porte sur un sujet relativement nouveau dans les enceintes onusiennes, à savoir le concept de "**bonne gouvernance**", que l'on peut définir sommairement comme une manière de gouverner à la fois participative, transparente, rationnelle et efficiente. La bonne gouvernance urbaine, c'est en quelque sorte la **gestion urbaine plus la démocratie locale**. Chaque pays ayant sa propre définition de la démocratie, le débat sur la gouvernance est donc éminemment politique. Pour certains, la bonne gouvernance

constitue la vraie clé du développement. Pour d'autres, la gouvernance reflète d'abord le niveau de développement économique. Il y a là un magnifique thème de discussion! Le CNUEH souhaiterait organiser la partie programmatique du Plan mondial d'action à trois chapitres : urbanisation, logement et gouvernance, mais cette proposition ne fait pas encore l'objet d'un consensus.

Pour conclure, signalons qu'aucune polémique n'a été engagée sur le coût du Plan mondiale d'action, alors que les modalités de financement constituent habituellement un important enjeu des Conférences des Nations Unies. Dans le cas d'Habitat II, il est reconnu que les problèmes urbains doivent être traités au niveau national en mobilisant prioritairement les ressources locales. En effet les investissements requis par la croissance urbaine sont tellement considérables que l'aide financière extérieure demeurera toujours marginale vis-à-vis des mécanismes endogènes, publics, privés et informels, de production de l'espace urbain. Il ne s'agit donc pas de financer le Plan mondial d'action, mais plutôt d'élaborer et de mettre en place des systèmes nationaux adéquats de financement de l'urbanisation et du logement. A ce jour, on ne relève pas de controverse sur ce sujet crucial, qui constitue le nerf de toute politique urbaine. ■

Daniel Biau,
*Chargé de la division
de la coopération technique
CNUEH, Nairobi*

Le ministère de la Coopération et la conférence «Habitat II»

Le ministère de la Coopération participe sous plusieurs formes aux préparatifs de la conférence Habitat II.

Il participe aux travaux de la Commission nationale française, présidée par M. Georges Cavallier, afin d'apporter sa contribution d'une part à la rédaction du rapport national français, et d'autre part à la mise au point des "positions françaises" par rapport aux orientations et aux textes officiels de la conférence. Cette contribution porte fondamentalement sur le volet "expérience" et "stratégies" en matière de coopération internationale au bénéfice des pays du tiers monde. Il est évident que l'on attend de la France à cette conférence une position forte sur ce sujet. C'est d'ailleurs ce qu'ont rappelé le Secrétaire général de la conférence M. N'Dow et sa délégation lors de leur visite à Paris, en février dernier. Il met en place un dispositif de réflexion et de réalisation d'un bilan prospectif et ses actions en matière de coopération urbaine, de nature à alimenter les présentations et les discussions lors de la conférence.

Deux actions sont prévues :

- Approfondir la réflexion menée dans le cadre des études de perspective à long terme pour l'Afrique de l'ouest (WALTPS) pour comprendre d'une manière globale les mécanismes et logiques du phénomène d'urbanisation en Afrique subsaharienne. Sous la conduite de Michel Arnaud, auteur du chapitre "urbain" de WALTPS, des experts (chercheurs, consultants,...) seront mobilisés autour des thèmes centraux de WALTPS

(analyse démo-économique, relations entre peuplement et développement...), afin de consolider les fondations scientifiques de ces travaux, et contribuer à définir une "vision" à long terme de la coopération française sur le phénomène urbain en Afrique subsaharienne.

- Réaliser un bilan prospectif des actions menées en matière de coopération urbaine, depuis la parution du document de référence du ministère de la Coopération et de la Caisse française de développement intitulé "Coopération française pour le développement urbain" (1990). Ce travail sera alimenté par la collecte et l'analyse des différentes études ou réflexions qui, depuis 1990, sont venues enrichir les conclusions de ce document, et par la confrontation de ces approches "théoriques" aux réalités du terrain. Il intégrera notamment la dimension "décentralisation" et les approches "quartiers" et environnement urbain.

Il appuie la préparation par les pays qui sont ses partenaires, en liaison avec le CNUEH, des rapports nationaux qui seront discutés à Istanbul. Cet appui portera sur le cadrage général des travaux des commissions nationales, en complément aux recommandations du CNUEH et aussi sur la mobilisation de l'expertise locale pour la collecte de données nécessaires à ces travaux. Il sera conduit en étroite synergie avec les actions déjà menées sur le terrain par la coopération française.

Comme on le voit, la préparation de la Conférence Habitat II est l'occasion d'une mobilisation sur le fonds importante de la part du ministère de la Coopération. Au-delà des enjeux mêmes de la conférence, il s'agit bien pour celui-ci, aux côtés de ses principaux partenaires français, de consolider les acquis en matière de coopération urbaine, d'explorer les axes nouveaux et enfin de mobiliser et fédérer les différents acteurs (partenaires locaux, milieux professionnels français, coopération décentralisée, ...) autour d'une vision stratégique renouvelée. C'est donc bien l'occasion d'une relance préparée de la coopération urbaine qu'offre la conférence d'Istanbul. ■

Felipe Starling,
*Chef du bureau des collectivités locales et du
développement urbain,
ministère de la Coopération*

Kinshasa



Claude Baehrel

Les ONG s'engagent pour Habitat II

Les ONG présentes à Nairobi représentaient, pour l'essentiel, des groupes membres de HIC, Coordination internationale de l'habitat, ainsi que des ONG africaines, surtout kényanes. Plusieurs de ces représentants étaient intégrés dans leur délégation nationale, ce qui était le cas pour la France et de nombreux autres pays "du Nord", mais aussi pour certains pays "du Sud".

Dès qu'a été connue la proposition de reformulation du document avancée par l'Union européenne, les ONG y ont adhéré avec enthousiasme et l'ont vigoureusement appuyée. Elles aussi souhaitent que la conférence d'Istanbul soit l'occasion d'un engagement politique fort des Etats et non un catalogue plus ou moins exhaustif de mesures souhaitables qui ne sont jamais mises en oeuvre. C'est d'ailleurs le soutien à ce processus qui a fait accepter la présence de deux de leurs représentants dans le groupe de rédaction mis en place pour la réécriture du document.

Bien entendu, leur adhésion au processus ne signifie pas qu'elles ont perdu toute distance critique. Une déclaration préparée durant la réunion de Nairobi synthétise l'essentiel de leurs revendications. Leur approche part de la situation que connaissent les nombreuses populations qui vivent en situation de précarité, en particulier en matière de logement. D'où leur insistance sur la reconnaissance du droit au logement pour tous, accompagnée de systèmes de redistribution équitables et de protection juridique et légale.

Elles insistent sur la responsabilité que doivent garder les gouvernements en matière d'établissements humains et d'infrastructures. Elles dénoncent les conséquences de la mondialisation de l'économie de marché qui intensifie la marginalisation, la destruction de l'environnement culturel qu'entraîne cette modification et revendiquent pour chaque société la possibilité de se trouver des solutions originales.

Elles signalent le danger d'oublier au "Sommet des villes" toute la dimension rurale qui reste le milieu de vie de la majorité des populations des pays en développement. Une plus grande attention apportée aux établissements humains ruraux devrait avoir pour conséquence d'atténuer les problèmes des villes. Il faut donc mener en parallèle une stratégie pour les villes et une stratégie pour les campagnes.

La participation des gens, dont tout le monde s'accorde à reconnaître le caractère indispensable, n'est possible, pour les ONG, que

si certaines conditions sont remplies. En premier lieu doit être assurée la sécurité dans tous les sens du terme. Reconnaissance légale d'un droit à un lopin de sol pour s'y établir, à l'abri des expulsions arbitraires, sécurité d'un environnement sain, pourvu des services minimum. Dans ce contexte, un appui technique et une formation peuvent être apportés pour renforcer la capacité des gens à participer aux concertations les concernant et à se mobiliser comme acteurs à part entière. Une place particulière doit être accordée aux femmes que leurs responsabilités traditionnelles rendent souvent plus avisées que les hommes pour la gestion domestique. Cela suppose que leurs droits soient pleinement reconnus et qu'elles puissent en jouir sans restrictions.

Les ONG considèrent que la participation des gens et de leurs organisations est indispensable, mais qu'elle ne peut se passer du rôle des autres acteurs que sont l'Etat et les collectivités locales. C'est à ces niveaux, le local et le national, qu'il incombe de créer le cadre institutionnel qui rend possible l'exercice d'une solidarité efficace. Même

s'il arrive que des structures associatives assument des tâches de services publics, ce ne peut être que dans des situations provisoires. Les ONG ne souhaitent pas remplacer l'Etat, elles souhaitent, au contraire, que chacun joue pleinement son rôle, en toute transparence et dans des mécanismes démocratiques.

Dans le débat portant sur la place qu'il convenait d'accorder aux représentants de collectivités locales, les ONG se sont montrées favorables à un renforcement du rôle de tous les acteurs dans le processus d'Habitat II. Elles considèrent qu'il est légitime de reconnaître aux collectivités locales leur responsabilité propre, mais elles souhaitent jouir d'une reconnaissance équivalente. Elles rappellent qu'elles apportent leur soutien à des groupes qui sont victimes aussi bien de politiques nationales que de pouvoirs locaux et qu'il ne convient pas de réduire la contribution qu'elles peuvent avoir dans l'ensemble du processus. Elles préfèrent que soient traités sur un même pied tous les "groupes principaux" tels qu'ils ont été définis dans l'agenda 21 à Rio ■.

Michel Faucon,

Représentant des Organisations françaises de Solidarité internationale auprès des Nations Unies et des organisations internationales.

Initiatives communautaires dans un bidonville de Madras



◆ Nominations

Jean Brunot de Rouvre, Ingénieur général des Ponts et chaussées, est en poste depuis février 1995 à la Mission DATAR à Hanoï, auprès de l'Institut de stratégie du développement du Comité d'Etat au Plan de la République Socialiste du Vietnam.

Michel Gérard, Ingénieur en chef des Ponts et chaussées, a rejoint le Conseil général des Ponts et chaussées 4ème section (Economie).

En dehors de missions à la demande (audit du TGV Méditerranée par exemple), il est chargé à la demande de la DAEI d'aider le ministère à mieux se positionner au sein de la coopération internationale et à progresser dans sa politique d'exportation du savoir-faire français dans les villes.

François Noisette, Ingénieur des Ponts et chaussées, a rejoint la direction des Relations scientifiques et techniques au ministère des Affaires étrangères afin d'en coordonner les interventions dans les secteurs de développement urbain, de l'aménagement du territoire et des transports.

Jean-Michel Maurin, Ingénieur des Ponts et chaussées, est nommé à Cotonou, Bénin, au poste de Conseiller régional pour le Programme de développement municipal d'Afrique de l'ouest et du centre, à compter du 10 juillet 1995.

◆ CD-Rom URBADISC

Le CD-Rom Urbadisc 1995, paru en février, aura une seconde mise à jour à l'été 1995.

Il vous permet de consulter, sur votre micro-ordinateur, en version DOS ou Windows, complété d'un lecteur de CD-Rom, plusieurs bases de données bibliographiques sur les problèmes urbains : 400.000 références de documents, provenant de bases de données britanniques (London research centre), italiennes (Coordinamento nazionale delle biblioteche di architettura), espagnoles (Consejo superior de investigaciones científicas) et bien entendu françaises dont la base de données URBAMET. Une cinquantaine de centres de documentation français participent à cette base Urbamet : centres de l'administration, des établissements d'enseignement et de bureaux d'études, travaillant dans le secteur de l'aménagement des villes, de l'habitat, de l'architecture, de l'environnement et des transports en France, en Europe, dans les grandes métropoles mondiales et le pays en développement.

Le Centre de documentation et d'information Villes en développement en est le coordonnateur pour les pays du Sud.

Coût pour les deux parutions de l'année : 5000 FF TTC en version monoposte 9000 FF TTC en version multiposte.

Contact : *ISTED - Villes en développement, Arche de la Défense, 92055 Paris-la-Défense Cedex 04, France,*

◆ EAMAU

La réunion des partenaires de l'Ecole africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme (EAMAU) à Paris les 19 et 20 décembre, intervient huit mois après l'adoption par son conseil d'administration en avril 1994 à Lomé du nouveau projet d'établissement de cette école inter États.

Le comité de pilotage de la réforme, conduit par Monsieur Jean Pierre Elong Mbassi, a réussi, au cours des différents ateliers tenus successivement à Abidjan, Cotonou, puis à Lomé, à mettre sur pied un plan d'application, pour aboutir en 1995 à l'ouverture du nouvel Etablissement.

La démarche participative initiée par Xavier Hoang, et poursuivie avec le concours de l'ISTED, associe des responsables africains à des experts français, pour la mise en oeuvre de cette réforme, et préparer son application dès la rentrée 1995.

La nomination d'un nouveau directeur, Monsieur Sidi ASKIA, ancien directeur de l'urbanisme au Niger, a permis de lancer dès 1994 l'application de la réforme.

Un Atelier réunissant les responsables africains des projets appuyés par le ministère de la Coopération avec leurs homologues conseillers techniques, s'est déroulé à LOME en avril 1995.

Le rôle régional de l'école et le renforcement du réseau continental des instituts de formation, constituent les axes majeurs du projet que va appuyer, au côté d'autres partenaires, la coopération française.

Programme de développement municipal. Module Afrique de l'ouest et du centre.

Vient de paraître le cinquième volume de la série des séminaires PDM : *La décentralisation en Afrique de l'ouest*. Ce document rend compte d'un séminaire organisé à Ouagadougou (Burkina Faso) du 5 au 8 avril 1994, qui rassemblait des représentants d'une dizaine de pays d'Afrique de l'ouest pour échanger leurs idées et leurs expériences sur la conduite des processus dans les pays francophones et lusophones.

Pour mémoire nous rappelons les quatre précédents volumes de la série, publiés en 1994 :

- I. La participation communautaire à la gestion municipale,
- II. Municipalités africaines et développement économique local,
- III. Systèmes d'informations foncières et fiscalité locale,
- IV. Gestion de la croissance des grandes villes côtières d'Afrique de l'ouest.

Une cassette vidéo sur le thème de ce dernier séminaire croissance urbaine des villes côtières de l'Afrique de l'ouest, a été réalisée en 1993 par Top Movies et est diffusé par ISTED «Villes en développement»

3-7 septembre 1995 La Haye (Pays-Bas)

Un monde de municipalités : la voie locale vers l'innovation dans la coopération internationale. Congrès mondial de l'Union internationale des autorités locales.

Contact : *Secrétariat IULA World Congress, c/o Municipalité de La Haye PO Box 80000, 2508 GA La Haye, Pays Bas, fax (31) 70 353 25 28*

6-8 septembre 1995 Talence (France)

Pratiques de gestion de l'environnement dans les pays tropicaux. VI^e Journées de géographie tropicale.

Contact : *Mme Perrin, Institut de Géographie Louis Papy, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 33405 Talence Cedex, France, fax (33) 56 84 51 34*

10-14 septembre 1995 Belfast (Irlande du Nord)

Vivre et assimiler les différences. Congrès international de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires.

Contact : *FIHUAT Service des congrès, 43 Wassenaarseweg, NL-2596 CG La Haye, Pays Bas, fax (31) 70 3282085*

A lire

Coopérer avec les collectivités locales. Actes de la Journée-débat organisée par l'Association des professionnels développement urbain et coopération le 9 septembre 1994.- Paris : ADP, 1995.- 74 p.

Les projets de coopération auprès des collectivités locales étaient présentés dans trois tables rondes selon diverses approches: celle d'assistants techniques en poste auprès de collectivités locales ; celle d'experts et de représentants de bailleurs de projets municipaux de coopération multi ou bilatérale ; celle d'acteurs, élus ou techniciens, de la coopération décentralisée. Les Actes de la Journée du 3 septembre 1993 «*L'Espace et le temps de la ville*» sont disponibles.

Prix : 100 FF

Contact : *ADP, s/c Villes en développement, Arche de la Défense, 92055 Paris la Défense Cedex - France*

Villes en développement. L'intégration des quartiers irréguliers. Un état du débat en Asie et en Amérique latine.- Paris : Interurba, 1995.- 127 p. (Coll. Pratiques urbaines, 12)

Au delà du séminaire de Mexico en 1993, ce document rend compte, à partir de plusieurs expériences asiatiques et latino-américaines, des conclusions des participants qui ont souligné les points suivants : - la régularisation ne doit pas être limitée seulement à la sécurité foncière; - l'obtention de celle-ci n'implique pas nécessairement l'attribution de titres individuels de propriété; - l'accès aux services et au crédit fait partie intégrante des programmes de régularisation au même titre que la sécurité foncière.

La version anglaise est également disponible.
Prix : 60 FF

Contact : *AITEC, 21 ter rue Voltaire 75011 Paris/INTERURBA: 162 rue Saint Charles 75740 Paris Cedex 15 - France*

Catalogue national des formations continues d'ingénieurs de l'eau.- Paris: Office international de l'eau, 1995.-

Ce catalogue vise à donner aux professionnels du secteur de l'eau une meilleure lisibilité de l'offre très riche et complète qui leur est proposé sur les différents thèmes touchant à la gestion de l'eau. Il présente les vingt et une Grandes Ecoles et Instituts concernés et propose 198 stages portant sur les spécialités utiles aux ingénieurs de l'eau.

Prix : 200 FF

Contact : *Office international de l'eau, Direction de la documentation et des données, rue Edouard Chamberland, 87065 Limoges - France*

Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement

Centre de documentation et d'information "Villes en développement"

Arche de la Défense, 92055 Paris-la-Défense Cédex 04 - France

Tél. (33.1) 40.81.15.74 - fax. (33.1) 40 81 15 99

Nom :

Organisme :

Adresse :

Directeur de publication :

J. Baudoin, président de l'ISTED

Rédacteur en chef : ADP, J.L. Vénard,

Comité de rédaction : X. Crépin,

E. Le Bris, F. Noisette, F. Reynaud,

F. Starling, M.C. Tabar-Nouval

Secrétaire de rédaction et PAO : C. Rebel

Impression : IRPEX

ISSN 1151 - 1672

Abonnement : 120 F/4 n° par an